



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, et des déclarations faites par les représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, ainsi que d'une déclaration faite par le Président du Conseil en réponse aux questions posées par certaines délégations, dans le cadre de la vidéoconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » qui s'est tenue le mardi 25 août 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Dian Triansyah Djani



Annexe I

Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général

Je m'adresse au Conseil de sécurité aujourd'hui à la suite de l'accord conclu entre Israël et les Émirats arabes unis qui met fin aux plans d'annexion israéliens sur certaines parties de la Cisjordanie occupée et prévoit la normalisation des relations entre les deux pays. Le Secrétaire général a salué cet accord, espérant qu'il créera une occasion pour les dirigeants israéliens et palestiniens de reprendre les négociations.

L'engagement pris par Israël de suspendre l'annexion élimine une menace immédiate qui risquait de bouleverser le processus de paix et la stabilité régionale. Le Secrétaire général n'a cessé de demander à Israël d'abandonner ces plans. L'annexion constituerait une violation très grave du droit international, fermerait effectivement la porte à une reprise des négociations et détruirait la perspective d'un État palestinien viable et la solution même des deux États.

L'accord entre Israël et les Émirats arabes unis a également le potentiel de changer la dynamique dans la région. Il crée de nouvelles perspectives de coopération à un moment où le Moyen-Orient et le monde sont confrontés à de graves dangers, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à la radicalisation. Il créera des opportunités économiques et des perspectives de paix.

J'espère qu'il incitera également les dirigeants de toutes les parties à s'engager à nouveau de manière constructive dans des négociations significatives pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Les termes de référence pour le règlement du conflit n'ont pas changé – ils sont basés sur les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, les accords bilatéraux et le droit international. Seule une solution à deux États dans laquelle Israël et la Palestine vivent côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle peut conduire à une paix durable.

Aujourd'hui, ce n'est pas le moment de désespérer de la cause palestinienne. Les plans d'annexion ont été arrêtés. En fait, le moment est venu de redoubler d'efforts et de tendre la main plus activement que jamais aux dirigeants du Moyen-Orient, et pour les dirigeants palestiniens et israéliens de s'engager à nouveau dans des négociations constructives. Malheureusement, nous continuons à être confrontés à une série de défis à plusieurs niveaux sur le terrain, car la résurgence de la pandémie de COVID-19 dans le territoire palestinien occupé et en Israël reste une préoccupation majeure. L'ONU et ses partenaires ont continué à aider les Palestiniens à faire face à la pandémie, notamment en comblant les lacunes critiques en matière de fournitures et d'équipements médicaux.

Pendant ce temps, l'économie palestinienne est en chute libre. Maintenant que la menace imminente d'annexion a été écartée, j'espère que les dirigeants palestiniens recommenceront à accepter les recettes fiscales et douanières et à donner une marge de manœuvre à l'économie en difficulté.

Récemment, la situation s'est également détériorée sur le plan de la sécurité à Gaza, une tendance qui pourrait bientôt devenir irréversible. Il est essentiel que l'accord de cessez-le-feu négocié par l'Égypte et l'ONU, qui s'est avéré effectif depuis août 2018, soit reconduit. Les efforts de médiation se poursuivront ; mais je suis préoccupé par le fait que les activités militantes, les ballons incendiaires, les roquettes et la détérioration de la situation humanitaire à l'intérieur de la bande de Gaza érodent rapidement les arrangements existants.

Au cours des derniers mois, l'économie de Gaza s'est considérablement détériorée. En plus de l'impact des bouclages continus, de la division intra-palestinienne et de plus d'une décennie de règne du Hamas, les restrictions liées à la COVID-19 ont interrompu le passage des travailleurs et des commerçants vers Israël et empêché les transferts de revenus aux exportateurs de Gaza. L'absence actuelle de coopération entre l'Autorité palestinienne et Israël a également ralenti la mise en œuvre de projets d'infrastructures essentielles, et des emplois ont été perdus.

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient continue de travailler avec l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et les parties pour répondre aux besoins à Gaza et en Cisjordanie occupée. Le 28 juillet, l'équipe de pays des Nations Unies a publié son plan pour une réponse du Système de développement à la COVID-19 qui décrit les interventions essentielles que l'ONU mettra en œuvre dans les 12 à 18 mois à venir pour soutenir le Gouvernement palestinien. J'encourage les États Membres à appuyer également ces efforts.

L'ONU est très engagée dans les efforts visant à atténuer les conséquences économiques et humanitaires de la décision de l'Autorité palestinienne de cesser toute coordination avec Israël en réponse à la menace d'annexion. Comme indiqué le mois dernier, l'ONU a conclu des accords avec le Gouvernement palestinien en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des équipements connexes. Des accords ont également été conclus avec Israël afin de rationaliser ses procédures administratives pour ces importations à la lumière de la crise de COVID-19.

Je suis heureux d'annoncer que la coordination entre l'ONU et toutes les parties en ce qui concerne l'importation de fournitures humanitaires se déroule bien. Mais les niveaux de coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne restent bien en deçà de la normale. Cela a eu un impact sur la fourniture de l'aide ainsi que sur la prestation de services à la population palestinienne. Heureusement, après des retards mineurs, un mécanisme qui soutient le transfert des patients nécessitant un traitement médical en dehors de Gaza a également été mis en place.

Qu'il me soit permis de répéter que toute responsabilité accrue pour l'ONU doit être limitée et assorti de délais et ne pas être conçue pour remplacer les fonctions et les responsabilités de l'Autorité palestinienne ou du Gouvernement israélien. Je reste très préoccupé par le fait que la suspension de la coordination – et en particulier des transferts de recettes – ne pourra pas être maintenue beaucoup plus longtemps sans avoir de graves conséquences humanitaires et économiques.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les tensions à Gaza augmentent à nouveau. Au cours de la période considérée, les militants ont tiré une vingtaine de roquettes en direction d'Israël et lancé quelque 270 ballons contenant des engins incendiaires, provoquant des centaines d'incendies et obligeant certains civils à évacuer leur domicile. Des éclats de roquettes interceptés par le système Dôme d'acier ont endommagé une voiture et deux maisons dans la ville israélienne de Sderot. Six civils ont été légèrement blessés alors qu'ils couraient pour s'abriter.

Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont riposté en frappant des cibles du Hamas et des champs agricoles, tirant quelque 80 missiles et obus, faisant cinq blessés, dont quatre enfants et une femme. Suite à l'une de ces frappes, un missile israélien non explosé a été trouvé dans une école gérée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans le camp de réfugiés d'Al-Shati. Les FDI ont qualifié cet événement d'accident, et il est en cours d'examen.

Je répète que le lancement aveugle de roquettes et d'engins incendiaires vers les centres de population israéliens est une violation du droit international et doit cesser immédiatement. De même, les enfants et les écoles ne doivent jamais être ciblés par une partie quelconque, ni être exposés à la violence.

Le 11 août, face à la forte hausse du nombre de ballons incendiaires, Israël a plafonné le transport de certaines marchandises et mis fin au transport de matériaux de construction vers Gaza via le point de passage de Kerem Shalom. Le 12 août, les autorités israéliennes ont cessé toutes les livraisons de carburant jusqu'à nouvel ordre, y compris le carburant financé par les donateurs. En conséquence, la centrale électrique de Gaza a été mise hors service, ce qui réduit considérablement la fourniture électrique, à trois heures par jour. Cela a de fortes répercussions sur les infrastructures critiques, notamment le traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable, ainsi que sur les établissements de soins, les écoles et l'état de certains centres de quarantaine indispensables aux efforts de prévention d'une épidémie de maladie à coronavirus dans la bande de Gaza, en particulier compte tenu des informations diffusées hier sur les premiers cas de COVID-19 identifiés en dehors des centres de quarantaine à Gaza. En outre, le 16 août, Israël a complètement clôturé la zone de pêche de Gaza. Hier, après avoir été informée des nouveaux cas de COVID-19 à Gaza, l'ONU a demandé à Israël de rétablir la livraison de carburant financé par le Qatar pour la bande de Gaza, afin de contribuer à prévenir une crise sanitaire majeure.

Cette dernière escalade illustre une fois de plus à quel point il est urgent de mettre en œuvre des solutions de long terme pour Gaza. La population israélienne à proximité de la bande de Gaza, qui voit ses terres brûler et ses enfants courir pour se mettre à l'abri, vit constamment dans la peur. La population palestinienne de Gaza subit des conditions économiques insupportables, sans aucune liberté de mouvement et dans l'isolement politique. Les bouclages et les escalades récurrentes définissent leur vie depuis plus de 10 ans. Il est moralement impératif de mettre fin à toute activité militante à Gaza, de rétablir l'unité nationale palestinienne et de lever les bouclages israéliens. Mais rien ne laisse entrevoir les solutions politiques que doivent fournir les dirigeants. En lieu et place, nous déployons jour après jour, mois après mois, année après année, un patchwork d'efforts humanitaires cruciaux pour prévenir la guerre et essayer de préserver la vie de 2 millions de Palestiniens désespérés à Gaza.

En ce qui concerne la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, trois Palestiniens, dont un enfant et une femme, ont été tués et 47 autres blessés, dont deux enfants et une femme, au cours d'affrontements, d'attaques, de perquisitions et d'autres incidents. Sept Israéliens, dont deux soldats et un enfant, ont été blessés durant la période considérée. Durant un tragique incident, une femme palestinienne de 23 ans a été tuée par balles réelles dans sa maison, à Jénine, dans le cadre d'une opération des forces de sécurité israéliennes qui a été suivie par des affrontements avec les résidents palestiniens locaux. Les déclarations autour de la responsabilité des tirs se contredisent, et les forces de sécurité israéliennes comme les résidents locaux nient avoir utilisé des balles réelles.

Le 13 août, le ministère public israélien a déposé une plainte contre cinq agents de la police des frontières pour 14 chefs d'accusation de violations graves, dont voies de fait et vols. Une cassette vidéo diffusée par la suite a montré des passages à tabac inacceptables et vicieux, ainsi que des détenus palestiniens humiliés. Le 16 août, un Palestinien de 18 ans a été blessé par balle par les forces de sécurité israéliennes alors qu'il aurait tenté de lancer un cocktail Molotov sur le tombeau de Rachel, près de Bethléem. Le lendemain, un autre Palestinien a été tué par balle dans la vieille ville de Jérusalem alors qu'il attaquait à l'arme blanche un agent de la police des frontières israélienne, dont les blessures étaient moyennement graves.

Autre incident fâcheux impliquant une personne handicapée, le 17 août, au poste de contrôle de Qalandiya, les forces de sécurité israéliennes ont blessé par balle un Palestinien de 60 ans, souffrant de troubles de l'audition et de la parole, qui n'a pas obtempéré lorsqu'ils lui ont demandé de s'arrêter. Le 20 août, un jeune Palestinien

de 16 ans est mort après que les forces de sécurité israéliennes lui eurent tiré dessus près du village de Deir Abu Mash'al, à l'ouest de Ramallah. Deux autres Palestiniens auraient été blessés. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré que ces trois personnes s'apprêtaient à lancer des cocktails Molotov et à mettre le feu à des pneus pour attaquer les véhicules qui passaient.

Je réaffirme que la force létale ne doit être utilisée qu'en dernier recours, face à une menace imminente de mort ou de blessure grave, et conformément au principe de proportionnalité. J'appelle les autorités israéliennes à mener l'enquête sur ces incidents.

Sur fond de crise liée à la COVID-19, on a constaté une hausse inquiétante du nombre de crimes violents au sein des communautés palestiniennes de Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, de même que du nombre d'incidents violents impliquant les forces de sécurité et les civils palestiniens, et plusieurs personnes ont été abattues ces dernières semaines.

Dans l'intervalle, les organisations palestiniennes qui se consacrent à la violence fondée sur le genre en Cisjordanie ont également signalé une forte augmentation des féminicides. J'exhorte les autorités palestiniennes, conformément à leurs obligations, à renforcer la protection des femmes et des filles contre les violences fondées sur le genre.

Par ailleurs, les colons ont perpétré 20 attaques contre des Palestiniens, faisant quatre blessés et des dégâts matériels. Le 12 août, des colons ont attaqué les forces de sécurité israéliennes lors d'une opération de démolition de structures situées à un avant-poste près de la colonie d'Yitzhar. Les Palestiniens ont mené 27 attaques contre des colons israéliens et d'autres civils en Cisjordanie, faisant cinq blessés et des dégâts matériels.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli 72 structures appartenant à des Palestiniens en zone C et à Jérusalem-Est, ce qui a forcé 89 personnes, dont 32 femmes et 40 enfants, à se déplacer et eu une incidence sur 20 autres. De plus, 11 Palestiniens ont démoli leurs propres structures pour éviter des amendes supplémentaires. Le 10 août, la Haute Cour de justice israélienne a invalidé un décret visant la démolition punitive du domicile d'un Palestinien accusé d'avoir tué un soldat israélien en mai. La Cour a souligné que les droits de l'épouse et des enfants de l'auteur du crime seraient lésés de manière disproportionnée si la démolition avait lieu.

S'agissant brièvement de la région, au Liban, plus de 180 personnes sont mortes des suites de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth le 4 août ; 30 personnes sont toujours portées disparues et plusieurs milliers d'autres sont blessées. Près de 300 000 personnes ont besoin d'un abri. Une enquête libanaise sur l'explosion est en cours, avec l'aide d'experts venant de France, de Russie, de Turquie et des États-Unis. Outre la conférence internationale des donateurs organisée conjointement, le 9 août, par la France et l'ONU, au cours de laquelle près de 300 millions de dollars d'aide ont été promis, un appel éclair des Nations Unies lancé le 14 août a permis de recueillir 565 millions de dollars supplémentaires pour contribuer à répondre aux besoins humanitaires et de relèvement.

Les manifestations populaires se sont poursuivies, tandis que des consultations informelles sur la formation d'un nouveau gouvernement sont en cours, suite à la démission du Gouvernement du Premier ministre Hassan Diab le 10 août. Dans le même temps, l'épidémie de COVID-19 s'est aggravée, entraînant un confinement national au Liban. Le 18 août, dans l'affaire *Ayyash et autres* concernant l'attentat de 2005 qui a tué l'ancien Premier ministre Rafic Hariri et 21 autres personnes, le Tribunal spécial pour le Liban a rendu un verdict de condamnation pour Ayyash, tout en acquittant les trois autres accusés pour manque de preuves.

Si la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) est restée globalement stable, des tensions ont été observées le long de la Ligne bleue, notamment une violation de la cessation des hostilités le 27 juillet. La FINUL continue de maintenir la stabilité et de désamorcer les tensions, notamment grâce à son action de liaison et de coordination auprès des parties.

Au Golan, les tensions entre Israël et la Syrie se sont intensifiées les 2 et 3 août. Le 2 août, les FDI ont mené une frappe qui a tué quatre individus dans le secteur bravo, à proximité de la ligne de cessez-le-feu. Elles ont informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qu'elles avaient mené une attaque sur des cibles à l'est de la barrière technique israélienne pour contrecarrer une tentative de placer des explosifs dans cette zone. Le lendemain, à la demande des autorités syriennes, la FNUOD a facilité la récupération, par le Comité international de la Croix-Rouge en Syrie, des dépouilles des quatre personnes qui avaient été tuées. Le 3 août, depuis un hélicoptère, les FDI ont tiré des missiles dans le secteur bravo, par-delà la ligne de cessez-le-feu, et ont informé la FNUOD qu'elles avaient touché des cibles des forces armées syriennes en réponse à une tentative d'attaque à l'engin explosif improvisé la nuit précédente. La FNUOD poursuit ses contacts avec les deux parties pour empêcher la situation d'empirer et rappeler aux parties qu'elles sont tenues de respecter l'Accord sur le dégageement de 1974.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'insister sur le fait que nous ne devons pas perdre de vue la détérioration des conditions sur le terrain. Gaza est au bord d'une nouvelle escalade majeure avec Israël. La Cisjordanie occupée se fracture sous une multitude de pressions économiques et politiques. L'expansion des colonies et les démolitions se poursuivent, et la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des conséquences dévastatrices à la fois sur la société palestinienne et sur la société israélienne.

Telle est la dure réalité de la situation actuelle. Sans le règlement du conflit israélo-palestinien, il n'y aura pas de paix complète dans la région. L'aspiration légitime des 5 millions de Palestiniens vivant en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza à disposer de leur propre État ne peut être ignorée. Il est grand temps que nous travaillions tous ensemble avec les parties à la paix, avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi il faut explorer toutes les possibilités, saisir toutes les occasions et discuter et débattre de toutes les idées qui sont avancées si on veut sortir du schéma actuel où alternent déclarations, diplomatie préventive et gestion du conflit et œuvrer à une véritable solution durable et conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Annexe II

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé, et je lui sais gré, ainsi qu'à son équipe, de leurs efforts inlassables.

Nous nous félicitons de l'annonce récente concernant la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis, et nous saluons le rôle constructif joué par les États-Unis à cet égard. L'annonce de la suspension des projets visant à officialiser l'annexion de certaines parties du Territoire palestinien occupé est clairement un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous demandons instamment à Israël de renoncer définitivement à ce projet. Comme nous l'avons déjà déclaré, toute annexion, quelles que soient son ampleur et sa dénomination, constituerait une grave violation du droit international, et notamment de la Charte des Nations Unies. Nous ne reconnaitrons donc aucune modification des frontières de 1967 autre que celles décidées d'un commun accord par les parties. L'annexion aurait sans nul doute des conséquences sur la sécurité sur place et dans l'ensemble de la région. Mais surtout, elle compromettrait sérieusement la viabilité de la solution des deux États et fermerait la porte à de futures négociations.

La normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis, en plus d'être bénéfique pour les deux pays, sera un élément important pour la paix et la stabilité dans toute la région. Il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient sans une solution permanente à la question palestinienne. Nous espérons que l'accord entre Israël et les Émirats arabes unis donnera aux Israéliens et aux Palestiniens la possibilité de réengager des contacts. Nous renouvelons à cet égard notre appel à la réconciliation interpalestinienne.

Nous restons attachés à une solution négociée consistant en deux États viables et reposant sur les paramètres convenus au niveau international ainsi que sur le droit international. Toutes les parties doivent se réunir autour d'une même table, sans condition préalable, et reprendre des négociations sérieuses. La Belgique encourage tous les efforts internationaux et multilatéraux visant à une reprise véritable des pourparlers, pour autant qu'ils soient pleinement conformes au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, et prennent en compte de manière égale les aspirations légitimes des deux parties. Nous appuyons sans réserve les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient, dont fait partie l'Union européenne.

En l'absence d'une telle perspective de paix juste et durable, la situation humanitaire, socioéconomique et en matière de sécurité sur le terrain continue à se détériorer. Nous sommes extrêmement préoccupés par les récents incidents violents survenus à Gaza et en Cisjordanie. Nous condamnons les attaques terroristes et la violence d'où qu'elles viennent. Le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les principes de nécessité, de distinction et de proportionnalité dans l'usage de la force, doivent être pleinement respectés. Nous demandons que des enquêtes indépendantes et approfondies soient menées sur les allégations de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre.

En raison des tirs de roquettes et des ballons incendiaires lancés depuis Gaza sur Israël, les autorités israéliennes ont bloqué l'entrée de la plupart des marchandises à Gaza, y compris le carburant, et interdit l'accès à la zone de pêche le long de la côte qui borde Gaza. Nous appelons les deux parties à apaiser les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue. Nous saluons les efforts de l'ONU et de l'Égypte à cet égard.

Ces événements ne font qu'aggraver les difficultés de la population palestinienne à Gaza. Nous demandons qu'il soit mis fin au bouclage et que les points de passage soient totalement rouverts, tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19), un accès humanitaire sans entrave à Gaza est plus que jamais nécessaire. À cet égard, je réaffirme le soutien indéfectible de la Belgique à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Pour conclure, je voudrais exprimer la préoccupation de la Belgique concernant les conséquences de la COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé, en particulier pour les enfants. Nous appelons toutes les parties à libérer immédiatement et sans condition tous les enfants palestiniens qui se trouvent en détention et à déclarer un moratoire sur les nouvelles admissions dans les centres de détention.

Deuxième déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la présidence indonésienne du Conseil de ses efforts en ces temps difficiles. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, de l'entier soutien de ma délégation.

La Belgique déplore profondément la situation actuelle, qui pourrait menacer le bon fonctionnement, l'autorité et l'intégrité du Conseil de sécurité. Comme nous l'avons déjà indiqué dans la lettre que nous avons adressée au Président, la Belgique ne reconnaît pas la légalité de la prétendue notification des États-Unis. Les États-Unis ont mis un terme à leur participation au Plan d'action global commun le 8 mai 2018, et ne sont donc plus un État participant.

La Belgique appuie résolument les efforts en cours déployés par les autres États participants au Plan d'action global commun pour traiter les problèmes de non-respect par l'Iran de ses engagements au titre du Plan dans le cadre du mécanisme de règlement des différends.

Dans le même ordre d'idées, la Belgique estime que la question de la prochaine levée de l'embargo sur les armes classiques ne devrait pas remettre en cause l'accord nucléaire et ses réalisations. Le Plan d'action global commun est fondamental pour garantir effectivement le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Il s'agit d'une priorité absolue pour la région et pour la sécurité internationale, ainsi que pour l'architecture mondiale de non-prolifération.

Nous devons respecter les méthodes et les décisions convenues par cet organe et par la communauté internationale, et non les saper. Nous devons préserver activement le Plan d'action global commun, ainsi que le régime de non-prolifération.

J'aimerais donc exprimer la volonté de la Belgique de participer et d'œuvrer de manière constructive à une solution dans ce sens.

Annexe III

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

La question du Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne, est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis de nombreuses années. La communauté internationale y a consacré une attention et une énergie considérables. En tant qu'amie fiable du peuple palestinien, la Chine a déployé des efforts incessants et constructifs pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question palestinienne. Le Président Xi Jinping a présenté une proposition en quatre points sur cette question.

Comme l'a souligné le Coordonnateur spécial, nous sommes témoins de tensions croissantes entre la Palestine et Israël, qui mettent en péril le processus de paix et exacerbent le risque de conflits dans la région. Dans ces circonstances, la communauté internationale doit intensifier ses efforts sur la question palestinienne et s'employer avec un sentiment d'urgence à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

La communauté internationale doit promouvoir fermement un règlement pacifique fondé sur la solution des deux États. Avoir un État indépendant est un droit inaliénable du peuple palestinien, qui ne peut faire l'objet d'aucun compromis ni marchandage. Nous espérons que les parties concernées prendront des mesures concrètes pour faire avancer le processus politique et ouvrir la voie à une reprise rapide des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël sur un pied d'égalité. Les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de la terre contre la paix et la solution des deux États définissent l'orientation globale du règlement final. Ils constituent des paramètres importants dans le processus de paix au Moyen-Orient et doivent être respectés et réaffirmés.

La récente escalade des tensions dans la bande de Gaza est fort inquiétante. Nous exhortons les parties concernées à faire preuve d'un maximum de retenue et à s'abstenir de tout acte hostile susceptible d'aggraver plus encore la fragile situation en matière de sécurité. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial doit être entendu et véritablement suivi.

Nous notons également avec préoccupation la multiplication des démolitions de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, qui entraînent de plus en plus de déplacements. Des efforts concrets doivent être faits pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), notamment en cessant toutes les activités de colonisation, en mettant un terme aux démolitions et en prévenant la violence contre les civils.

La communauté internationale doit adopter une approche globale et promouvoir la paix par le développement. Nous saluons les entités des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour l'aide qu'elles apportent. Nous appelons à une intensification des efforts internationaux pour alléger les difficultés économiques et humanitaires de la Palestine, y compris par l'intermédiaire de l'UNRWA. Il est également impératif de mettre fin au blocus de la bande de Gaza et de permettre l'acheminement rapide de l'aide humanitaire et des services aux personnes dans le besoin.

La Chine appuie fermement les justes exigences de la Palestine et tous les efforts qui sont propices au règlement de la question palestinienne. Nous sommes aux côtés de la Palestine en ce qui concerne la création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Nous continuerons à apporter notre soutien et notre assistance au peuple palestinien dans la mesure de nos possibilités, y compris dans la lutte contre la maladie à coronavirus. Nous sommes également déterminés à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale à la recherche d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

La Chine attache une grande importance à la question nucléaire iranienne. Nous sommes déterminés à défendre le multilatéralisme, à préserver le régime international de non-prolifération nucléaire et à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Il y a lieu de souligner que le Plan d'action global commun est maintenant confronté à de graves difficultés depuis la lettre (S/2020/815) que les États-Unis vous ont envoyée, Monsieur le Président, exigeant unilatéralement et illégalement le recours à la procédure devant aboutir au rétablissement des sanctions. Les États-Unis ne sont plus un participant au Plan d'action global commun. Ceux qui le sont ainsi que l'écrasante majorité des membres du Conseil sont d'avis que la demande des États-Unis de rétablir les sanctions de l'ONU contre l'Iran n'a aucun fondement juridique et va à l'encontre des vues communes, et que la procédure devant aboutir au rétablissement des sanctions ne doit pas être considérée comme ayant été invoquée.

La Chine s'oppose résolument à la demande des États-Unis et estime que leur lettre (S/2020/815) ne doit pas être considérée comme une notification au sens du paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015). La Chine vous demande instamment, Monsieur le Président, de ne pas donner suite à la demande des États-Unis. Le Conseil doit respecter pleinement les vues de la communauté internationale et de l'écrasante majorité des membres du Conseil, défendre sa crédibilité et son autorité et s'acquitter de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres parties pour faire avancer le règlement politique de la question nucléaire iranienne.

Je souhaite vivement que vous, Monsieur le Président, informiez les membres du Conseil de votre position sur la lettre des États-Unis et des orientations que vous prévoyez de donner au débat au Conseil à cet égard.

Deuxième déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je dirai simplement que la Chine appuie la conclusion que vous avez tirée, Monsieur le Président, concernant la question du Plan d'action global commun. Il s'agit véritablement d'un pas important dans la bonne direction.

Entre-temps, je tiens également à souligner que la Chine rejette les accusations portées par la représentante des États-Unis contre la Chine. Une fois de plus, elle essaie de transformer le noir en blanc. Et une fois de plus, je peux vous assurer que sa tentative ne réussira jamais.

Quoi qu'en disent les États-Unis, la Chine est déterminée à défendre le multilatéralisme, le Plan d'action global commun, le régime international de non-prolifération nucléaire et la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, la République dominicaine se félicite de l'accord conclu entre les États-Unis, les Émirats arabes unis et Israël pour, entre autres, mettre fin à l'annexion israélienne des terres palestiniennes. Cette initiative pourrait créer d'immenses possibilités en ce qui concerne l'instauration de la paix au Moyen-Orient par le dialogue, la coopération et la stabilité. Elle devrait ouvrir de nouvelles voies pour que les dirigeants israéliens et palestiniens participent à nouveau à de véritables négociations.

La République dominicaine estime que cet accord diplomatique assurément important doit être un premier pas, qui pourrait ouvrir la porte à un processus plus large tenant compte de toutes les préoccupations palestiniennes, y compris la solution des deux États, établie de longue date, conformément aux résolutions de l'ONU.

Nous encourageons les parties à cesser toute action unilatérale et tout discours provocateur sous différentes formes qui pourraient entraver les perspectives de paix actuelles et violer leurs droits réciproques.

Nous les invitons à dialoguer. Pour le bien d'un avenir commun de paix et de stabilité, un dialogue plus large, incluant les Palestiniens, doit suivre cet accord.

Saisissons cette occasion. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que la situation israélo-palestinienne soit réglée dans le cadre des normes internationalement reconnues.

Nous devons transmettre un message clair d'une volonté collective de réorienter le processus vers une paix négociée, sur la base de la reconnaissance et du respect des droits mutuels, notamment l'autodétermination et l'indépendance. Ces principes doivent rester au cœur de tout processus politique.

À cet égard, nous reconnaissons également l'importance d'une réconciliation inter-palestinienne. Il faut engager un processus à cette fin en vue de la consolidation nationale nécessaire à la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien et en fin de compte, du lancement d'un processus de renouveau politique, sur la base d'élections libres et ouvertes à tous. Nous encourageons les dirigeants palestiniens et la communauté internationale à concentrer tous leurs efforts sur le renforcement de l'unité nationale et l'appui au processus électoral. Le Gouvernement palestinien a toujours grand besoin d'un appui extérieur.

Les populations en Cisjordanie continuent de faire face à une situation humanitaire catastrophique. Nous encourageons les pays donateurs à continuer d'apporter leur appui grâce à leurs contributions en vue de répondre aux besoins fondamentaux considérables de la population palestinienne vivant sous occupation.

Les répercussions dévastatrices de la pandémie de coronavirus sur la santé publique et l'aide humanitaire ont eu des conséquences négatives sur la santé, la sécurité alimentaire et le développement du pays. La République dominicaine est vivement préoccupée par cette situation, associée à l'insécurité généralisée, à la crise de l'électricité et à l'absence de perspectives pour les jeunes. Par conséquent, nous saluons le travail indispensable accompli sur le terrain par les organisations humanitaires et les organismes des Nations Unies, comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que l'appui apporté par des pays amis, pour atténuer les souffrances et changer cette situation.

Nous continuons de recevoir des informations faisant état de violences quotidiennes dans l'ensemble de la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Une fois de plus, la République dominicaine condamne tout acte de violence ou d'intimidation visant des zones occupées par des civils, notamment des femmes et des enfants, l'usage excessif de la force et le lancement sans discrimination de roquettes et d'engins incendiaires. Rien ne saurait justifier de telles attaques aveugles, et tout doit être mis en œuvre pour parvenir à une désescalade totale et définitive. Nous exhortons toutes les parties à agir avec la plus grande retenue en vue de garantir le maintien du cessez-le-feu et la protection des civils.

Enfin, nous appelons au renforcement du consensus international sur ce conflit, en faisant fond sur le règlement pacifique des conflits, le droit international et le multilatéralisme. En outre, compte tenu du rôle important de médiation que joue l'ONU, nous espérons qu'ensemble, Israéliens et Palestiniens, avec notre aide et notre appui, pourront jeter des ponts pour combler le fossé qui les sépare.

Annexe V

Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Au cours des derniers mois, l'Estonie a appelé à maintes reprises à préserver la dynamique de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Nous espérons que l'annonce récente de la normalisation des relations bilatérales entre Israël et les Émirats arabes unis y contribuera. L'Estonie se félicite de cette annonce historique et du rôle que les États-Unis ont joué à cet égard. Nous pensons que la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis contribuera également à la stabilité de l'ensemble de la région.

Nous constatons avec satisfaction que, parallèlement à cet accord, Israël s'engage à suspendre les plans d'annexion unilatérale de certaines parties du Territoire palestinien occupé. Nous nous joignons également au Secrétaire général pour exprimer l'espoir que cet accord va offrir une chance aux dirigeants israéliens et palestiniens de se réengager dans des négociations de fond.

L'Estonie reste attachée à une solution négociée de deux États, sur la base des paramètres reconnus au niveau international et des résolutions pertinentes de l'ONU, tout en tenant compte des aspirations légitimes des deux parties et des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Seules des négociations directes et de fond entre les parties peuvent permettre de régler les questions relatives au statut final et de parvenir à une paix juste et durable.

Alors que la pandémie de coronavirus (COVID-19) se poursuit en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, l'unité et la solidarité sont plus que jamais indispensables. Nous soulignons l'importance continue de la coopération entre les autorités israéliennes et palestiniennes pour faire face à la pandémie.

L'Estonie appelle fermement toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compromettre la viabilité de la solution des deux États et d'accroître l'instabilité dans la région. Il s'agit notamment des activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, qui sont illégales au regard du droit international.

Nous appelons l'Autorité palestinienne à revenir sur sa suspension annoncée des accords avec Israël, y compris dans le domaine de la sécurité. Cela revêt une importance particulièrement cruciale dans le contexte de la COVID-19.

Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation progressive de la violence entre Israël et Gaza après un été relativement calme. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël, ou toute autre forme de violence visant la population civile. Nous appelons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue pour éviter une escalade de la violence, car cela compromettrait davantage les perspectives d'un règlement pacifique du conflit.

Nous encourageons toutes les factions palestiniennes à œuvrer en faveur de la réconciliation, afin de relever les défis communs et de répondre aux besoins et aux attentes de la population palestinienne. La réconciliation est également essentielle pour parvenir à la solution des deux États. Par ailleurs, nous encourageons les Palestiniens à annoncer la tenue d'élections.

Deuxième déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons pris note de la lettre (S/2020/815) envoyée par les États-Unis pour notifier au Conseil de sécurité le non-respect manifeste par l'Iran des engagements pris en vertu du Plan d'action global commun (PAGC). Nous avons également pris note des lettres envoyées par d'autres participants au PAGC qui considèrent que les États-Unis ne sont plus un État participant au PAGC et ne peuvent donc pas enclencher la procédure de rétablissement des sanctions.

Étant donné qu'il n'y a pas d'accord entre les participants initiaux du PAGC concernant le statut des États-Unis en tant que participant au PAGC, nous appuyons la décision de la présidence du Conseil de sécurité de considérer la notification comme n'étant pas effective aux fins du rétablissement des sanctions.

Toutefois, le Conseil de sécurité doit répondre aux préoccupations concernant la levée prévue de l'embargo sur les armes classiques en octobre 2020. Nous convenons avec les États-Unis et nos partenaires européens que l'expiration de l'embargo sur les armes pourrait avoir de graves conséquences pour la région et sa sécurité. L'Iran a mené des activités déstabilisatrices et malveillantes au Moyen-Orient de façon irresponsable et sans se préoccuper des conséquences, et le Conseil de sécurité doit y porter toute son attention. Nous prenons note avec satisfaction de la volonté des participants au PAGC et des autres membres du Conseil de sécurité de trouver une solution susceptible de recueillir l'appui du Conseil.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, pour son intervention et je souhaite aborder aujourd'hui quatre points.

Tout d'abord, la France a salué l'annonce d'une normalisation des relations entre les Émirats arabes unis et Israël, qui sont deux partenaires stratégiques pour nous. Dans un contexte régional dégradé, cette annonce montre que des dynamiques positives peuvent s'enclencher.

La décision prise dans ce cadre par les autorités israéliennes de suspendre l'annexion de territoires palestiniens est une étape positive mais il est impératif que ce projet soit définitivement et irrévocablement abandonné. Car ce projet constituerait non seulement une violation grave et flagrante du droit international mais serait également un coup irréversible porté au processus paix et à la solution des deux États.

À cet égard, la poursuite de la colonisation demeure un motif de préoccupation majeure pour la France. Il en est de même des démolitions d'habitations et de structures ainsi que de la violence des colons contre les Palestiniens en zone C comme à Jérusalem-Est documentées dans un rapport récent du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Deuxièmement, je veux réitérer l'appel de la France à la reprise de négociations crédibles et ambitieuses entre Israéliens et Palestiniens, seule méthode pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit conforme au droit international, aux résolutions du Conseil et aux paramètres agréés. Ces paramètres sont connus : deux États vivant en paix et en sécurité, le long de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem comme capitale des deux États. Ce n'est pas un mantra, c'est le seul horizon qui permette de construire une paix durable et juste en répondant aux aspirations légitimes des deux peuples. Cette paix, seules les parties pourront la conclure, mais la France se tient prête à y contribuer aux côtés de ses partenaires européens, arabes et internationaux.

Troisièmement, je veux exprimer la préoccupation de la France face au regain de tensions entre Gaza et Israël au cours des dernières semaines. Ces violences doivent cesser, avant que ne s'enclenche un nouveau cycle de violences meurtrières. La France appelle à la poursuite des efforts visant à éviter toute escalade, dont les premières victimes seraient les populations civiles israélienne et palestinienne. Au-delà de cette situation sécuritaire critique, il est absolument crucial de répondre à la crise humanitaire, ce qui ne peut passer qu'à travers la levée du blocus sur Gaza, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël. Des progrès sont, parallèlement, indispensables dans la réconciliation inter-palestinienne. Ce processus passe par la tenue des élections nationales.

Quatrièmement, je veux dire combien l'augmentation du nombre de personnes touchées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est inquiétante. La pandémie a également des conséquences économiques considérables pour la région. Le renforcement de la coopération entre tous les acteurs – Autorité palestinienne et Israël, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales et autres – est impératif. À cet égard, nous appelons les parties à mettre en œuvre cette coopération et à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire conformément à leurs obligations respectives.

La France prend part à l'effort de solidarité auquel ont appelé l'ONU et l'Autorité palestinienne, notamment via l'action de l'Agence française de développement et nos contributions au Plan de réponse humanitaire global COVID-19.

Je rappelle aussi l'importance de l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient au service des réfugiés palestiniens, qui bénéficie du soutien indéfectible de la France, comme en atteste notre dernière contribution de 20 millions d'euros.

Deuxième déclaration de M^{me} Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: anglais et français]

Sur le sujet que vous venez de mentionner, Monsieur le Président, et sur la question de l'Ambassadeur russe concernant la lettre (S/2020/815) envoyée par les États-Unis le 20 août sur la résolution 2231 (2015), je voudrais rappeler l'opinion exprimée très clairement par les E3 (Allemagne, France, Royaume-Uni) dans leur lettre diffusée le même jour :

« les États-Unis ne sont plus un État participant au Plan d'action global commun en vertu de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité et par conséquent [nous] considérons que la notification des États-Unis n'est pas effective ».

Pour être plus précis,

« la prétendue notification au titre du paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ne saurait produire d'effets juridiques et ne peut donc pas enclencher la procédure prévue par le paragraphe 11 »,

c'est-à-dire la procédure dite de rétablissement des sanctions.

Nous avons pris note des vues convergentes clairement exprimées par 13 des 15 membres du Conseil de sécurité sur cette question. En conséquence, nous sommes fermement convaincus qu'aucune autre mesure ne peut être prise au sein du Conseil de sécurité.

Permettez-moi également de rappeler qu'en tant que participants engagés au Plan d'action, nous, les E3, pensons que nous devrions continuer à traiter les questions actuelles découlant du non-respect systématique par l'Iran de ses engagements au titre du Plan d'action en poursuivant le dialogue entre tous les autres participants au Plan d'action, en premier lieu au sein de la Commission conjointe et dans le cadre des discussions engagées au titre du mécanisme de règlement des différends. Nous nous félicitons du fait que la Commission conjointe se réunisse à Vienne le 1^{er} septembre et nous permette d'aborder directement ces questions.

Dans le même temps, nous sommes très préoccupés par les implications pour la sécurité régionale de l'expiration prévue de l'embargo de l'ONU sur les armes classiques, qui ont également été soulevées par plusieurs pays de la région et d'autres membres du Conseil de sécurité. Les E3 sont prêts à poursuivre le travail avec les membres du Conseil et les participants au Plan d'action pour trouver une voie réaliste qui pourrait obtenir le soutien du Conseil. Pour rappel, la France s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution américain (S/2020/797) le 14 août dernier car il ne constituait pas une réponse appropriée aux défis posés par l'expiration de l'embargo. Le projet ne pouvait pas recueillir un soutien suffisant et n'était donc pas susceptible de faire progresser la sécurité et la stabilité dans la région.

Annexe VII

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier sincèrement Nickolay Mladenov de son exposé et de son excellent travail. Je souhaite faire plusieurs observations.

La première concerne l'accord de normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis. Israël et les Émirats arabes unis ont pris une décision véritablement historique en convenant de normaliser leurs relations. C'est véritablement une bonne nouvelle, car cela représente une avancée importante sur la voie de la paix dans la région. Nous espérons que les plans d'annexion sont véritablement et indéfiniment suspendus et qu'il y aura aussi de la retenue concernant l'expansion en cours des colonies de peuplement et les plans de construction de nouvelles zones de peuplement.

La démolition de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est est profondément préoccupante. Elle est particulièrement inquiétante dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il faut plutôt des mesures de confiance. Nous estimons que la cessation des démolitions de structures résidentielles en zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que l'autorisation de construire des logements pour la population palestinienne en zone C, enverraient un signal encourageant en ces temps difficiles.

Nous appuyons les efforts d'Israël visant à élargir la coopération régionale et à continuer de normaliser ses relations avec les autres États du Golfe.

Ma deuxième observation concerne la relance du processus de paix. Nous devons nous appuyer sur l'élan et la dynamique positive pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et rétablir un dialogue véritable entre Israéliens et Palestiniens. Nous voulons les ramener dans la voie d'un règlement négocié et pacifique. L'annexion étant encore une fois hors de question, nous encourageons la partie palestinienne à renouer le dialogue et à présenter ses propositions de manière plus détaillée.

L'Allemagne reste convaincue qu'une solution négociée à deux États sur la base du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU et des paramètres convenus sur le plan international est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien. Nous ne cessons de répéter ce message parce qu'il reflète notre ferme conviction et notre attachement profond à l'ordre international basé sur des règles, à la sécurité d'Israël en tant qu'État juif et démocratique et au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à disposer de son propre État.

Je voudrais proposer quatre éléments sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour nous saisir de cette nouvelle dynamique et relancer le processus de paix.

Tout d'abord, nous devons trouver des moyens de reprendre les négociations directes entre les parties. Nous continuons à croire que la réactivation du Quatuor pour le Moyen-Orient serait la meilleure option pour discuter de la voie à suivre. Nous réitérons notre plein soutien aux efforts du Coordonnateur spécial Mladenov à cet égard. Avec nos partenaires européens et arabes dans le cadre de ce que l'on appelle le format de Munich, nous sommes prêts à aider et à offrir notre soutien pour faciliter le retour au dialogue.

Deuxièmement, nous demandons à Israël de mettre fin à l'expansion des colonies. Les activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international. Elles compromettent gravement les perspectives d'une solution à deux États en réduisant la possibilité d'établir un État palestinien d'un seul tenant, indépendant et souverain.

Troisièmement, nous appelons les deux parties à mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016) en ce qui concerne les activités de colonisation ainsi que tous les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme, les incitations et les discours incendiaires. Dans ce contexte, nous réitérons la condamnation par l'Allemagne de toutes les attaques et menaces contre Israël par le Hamas et d'autres groupes terroristes, telles que les récentes attaques à la roquette et les attaques par ballons incendiaires.

Quatrièmement, nous devons continuer à souligner que la réconciliation intra-palestinienne reste également essentielle pour parvenir à une solution négociée à deux États. Gaza et la Cisjordanie occupée doivent être réunies sous un seul gouvernement, la légitimité démocratique des institutions palestiniennes doit être renouvelée et la gouvernance et la réactivité aux besoins de la population palestinienne doivent être renforcées.

Je voudrais faire une remarque à propos de la COVID-19 en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous sommes préoccupés par l'état de la pandémie de COVID-19 en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous sommes convaincus qu'en particulier en cette période de crise, nous avons besoin d'une plus grande volonté de coopérer des deux côtés. Nous appelons les deux parties à reprendre leur coordination et leur coopération dans la lutte contre la COVID-19. Nous félicitons l'ONU et tous ses organismes, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche – Orient, des efforts qu'ils déploient afin de répondre aux incidences humanitaires de la pandémie de COVID-19 dans les territoires palestiniens occupés.

Je voudrais dire un mot sur les dernières tensions à Gaza. Nous sommes préoccupés par les dernières tensions à Gaza/sud d'Israël, et nous saluons les efforts de médiation de l'Égypte et de l'ONU. Il va sans dire que nous condamnons les attaques contre les civils israéliens depuis Gaza. Dans le même temps, la situation humanitaire à Gaza doit être améliorée de toute urgence. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est la prudence de toutes les parties et une volonté de désescalade.

Deuxième déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion d'échanger nos points de vue sur cette importante question. Je souscris pleinement aux remarques qu'Anne Gueguen vient de faire au nom de la République française.

Nous soutenons pleinement le point de vue du Président selon lequel la prétendue notification des États-Unis est, en termes juridiques, nulle et non avenue. En tant que trois membres européens du Conseil de sécurité (E3), nous avons expliqué notre position dans une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2020/839) : les États-Unis ne participent plus au Plan d'action global commun (PAGC) et ne peuvent donc pas activer la procédure devant aboutir au rétablissement des sanctions. Le statut des États-Unis au titre du paragraphe 10 de la résolution 2231 (2015) a changé lorsque les États-Unis ont cessé de participer au PAGC en 2018.

En conséquence, le E3 est convaincu que la prétendue notification au titre du paragraphe 11 du dispositif de la résolution 2231 (2015) ne saurait avoir un effet juridique et ne peut donc pas mettre en œuvre la procédure prévue au paragraphe 11 du dispositif. Il en découle que toute décision et action qui serait prise sur la base de cette procédure ou de son éventuel résultat serait également dépourvue de tout effet juridique.

J'ajouterais même que nous sommes fermement convaincus que la protection du PAGC est d'une importance cruciale. L'accord nucléaire avec l'Iran n'est pas parfait, mais il reste le meilleur outil de la communauté internationale pour empêcher une course aux armements nucléaires au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous défendons cet accord, et c'est pourquoi nous continuons à exiger que l'Iran respecte à nouveau pleinement cet accord.

Annexe VIII

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite tout d'abord remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé très instructif.

En tant que Conseil de sécurité, nous nous sommes régulièrement réunis pour discuter de la situation en Palestine. Mais pour l'Indonésie, la Palestine n'est jamais une simple séance ordinaire. Les souffrances et les douleurs constantes des Palestiniens, causées par des décennies d'occupation illégale, de déplacements, de violence, de conflits et de blocus, ne sont pas des choses que l'on peut traiter comme des choses normales. Il est de notre devoir solennel de trouver une solution et de veiller à ce que les Palestiniens obtiennent leur droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, ainsi que le droit au retour.

À cet égard, je voudrais faire part au Conseil de mes vues sur trois points essentiels.

Premièrement, en ce qui concerne le statut du plan d'annexion, l'Indonésie exprime son inquiétude quant à la déclaration faite par Israël, car, au lieu d'abandonner le plan d'annexion, il l'a simplement suspendu. Nous devons être clairs sur le fait que toute forme d'annexion – aujourd'hui ou demain – reste illégale. C'est contraire au droit international et à diverses résolutions des organes des Nations Unies, et cela constitue un défi direct au Conseil et à l'ordre international.

Cette suspension ne remédie pas aux causes profondes du conflit. Nous devons nous rappeler que l'annexion rampante et l'occupation illégale se poursuivaient bien avant qu'Israël ne décide d'annexer officiellement la Cisjordanie.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a déclaré expressément qu'il ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations. C'est pourquoi nous devons continuer à rejeter le plan d'annexion.

Je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que des voix exprimant fermement la préoccupation et le rejet de l'annexion ont été entendues de divers coins du monde, y compris des parlements nationaux, de la société civile et des Sages.

Deuxièmement, en ce qui concerne les aspects humains du conflit, je voudrais dire qu'au-delà de la politique, le conflit a un effet profond sur les populations sur le terrain. Des décennies d'occupation illégale, d'expansion des colonies et d'augmentation des démolitions et des déplacements ont entraîné une grave détérioration des conditions de vie de millions de Palestiniens, en particulier des femmes et des enfants. Lors d'un exposé informel fait par des enfants palestiniens, nous avons directement entendu parler de leurs craintes et de leurs peines dans leurs efforts quotidiens pour poursuivre leur éducation et mener une vie normale.

L'augmentation drastique du nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus dans le territoire palestinien occupé au cours des deux derniers mois ajoute un fardeau important aux conditions déjà sévères auxquelles les Palestiniens sont confrontés dans leur quête pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Nous devons renforcer notre engagement à assurer l'aide humanitaire nécessaire, en particulier par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui continue à s'efforcer de répondre aux besoins fondamentaux des Palestiniens, notamment en leur fournissant des écoles et des soins de santé.

Troisièmement, nous devons continuer de rechercher une solution globale. La suspension du plan d'annexion israélien n'est qu'une rustine. Ce dont nous avons besoin, ce dont les Palestiniens ont réellement besoin, c'est une solution globale qui soit juste et durable. Sans remédier aux causes profondes, nous ne faisons que prolonger les souffrances de millions de Palestiniens, y compris les réfugiés.

L'Indonésie exhorte donc les parties concernées à s'engager en faveur d'un processus de paix multilatéral crédible, fondé sur des paramètres convenus au niveau international, y compris la solution des deux États, afin de trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien.

La position de principe de l'Indonésie est que le règlement de la question palestinienne doit être fondé sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et sur les paramètres convenus au niveau international, et les respecter intégralement. Tous les efforts et initiatives déployés doivent viser à garantir les droits des Palestiniens et à concrétiser la solution des deux États. Nous devons rester déterminés et unis dans nos efforts contre tous les actes illégaux du Gouvernement israélien, afin de mettre fin à l'occupation et au conflit au Moyen-Orient.

En ma qualité de Président, je voudrais dire quelques mots en réponse aux questions posées par certaines délégations. S'agissant de la question posée par la Fédération de Russie, ainsi que d'autres, après avoir consulté les membres et reçu des lettres de nombreux États Membres, il m'apparaît clairement qu'un membre individuel défend une position particulière sur la question, tandis qu'un nombre notable d'autres pays ont des vues divergentes. Il ne me semble donc pas y avoir de consensus au sein du Conseil et, en tant que Président, je suis ne suis pas en position de prendre de nouvelles mesures.

Annexe IX

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, à l'entame de mon propos, remercier M. Nickolay Mladenov pour son exposé détaillé décrivant la situation qui prévaut au Moyen-Orient.

Le Niger a suivi avec un grand intérêt les derniers développements dans la région, notamment la déclaration du 13 août qui annonce la reprise des relations entre les Émirats arabes unis et Israël. L'accord entre les deux pays promet, entre autres, l'établissement de relations diplomatiques, la reprise des liaisons aériennes, l'intensification des échanges commerciaux, la coopération dans les domaines militaire et sanitaire, ainsi que la suspension, par Israël, de son projet d'annexion des territoires en Cisjordanie.

Si un rapprochement entre Israël et les pays arabes devait participer à l'effort d'apaisement de la tension et au triomphe de la paix, il serait sans nul doute accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, comme un signe d'espoir longtemps attendu pour le Moyen-Orient.

En une décennie, nous avons déjà été témoins de tant d'annonces qualifiées d'historiques et de tournants stratégiques, sans que cela ne s'accompagne des effets positifs escomptés. De la Palestine à la Syrie, en passant par l'Iraq, l'Afghanistan, et le Yémen, nombreux sont encore les pays et les peuples qui font face aux affres de la violence, de la désolation et du désespoir. Ce constat doit nous interpeller et nous inciter à soutenir tout signe d'espoir sur le chemin de la paix, sur l'autel de laquelle tant de vies innocentes ont été sacrifiées et à la poursuite de laquelle tant d'initiatives ont échoué.

Ainsi, en l'absence d'un abandon officiel par Israël de son projet d'annexion des territoires en Cisjordanie, la perspective d'une relance des pourparlers de paix dans le conflit israélo-palestinien restera malheureusement une illusion.

Mon pays reste convaincu que, pour parvenir à cette paix que nous recherchons depuis près de 70 ans au Moyen-Orient, la cause palestinienne ne saurait être contournée. Elle s'impose comme le rappel lancinant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La question palestinienne reste une priorité qui ne saurait être assujettie à une entente quelconque entre Israël et un autre État tiers. Le traitement durable de cette question passe nécessairement par des pourparlers entre Israël et la Palestine, fondés sur des bases justes et unanimement acceptées, c'est-à-dire une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans le strict respect des frontières de 1967. Il est plus que jamais temps que nous donnions espoir à ce peuple, si longtemps exposé aux affres de l'instabilité et de la violence.

La retenue dont ont fait preuve les autorités israéliennes en ne mettant pas à exécution la menace d'annexion, ainsi que la disponibilité exprimée par les Palestiniens à reprendre les négociations avec Israël, sont le signe d'une nouvelle dynamique politique positive que le Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale doivent tout faire pour maintenir, en vue de relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens, et ainsi donner une chance à la paix. Nous soutenons, à cet égard, la proposition du Secrétaire général pour la création d'une plateforme entre les pays de cette région qui leur permettra, par des moyens pacifiques, de régler d'éventuels problèmes qui pourraient surgir entre eux.

Pour conclure, ma délégation voudrait exprimer sa grande préoccupation face à l'augmentation du nombre de cas de contamination à la maladie à coronavirus en Israël et dans les territoires palestiniens. Si, il y a deux mois, l'exemplaire coopération

entre les deux autorités a permis une gestion efficace de la crise, aujourd'hui, une exacerbation de la pandémie pourrait être particulièrement désastreuse des deux côtés. Elle le sera certainement plus dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza, où plusieurs facteurs, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la surpopulation et la précarité du système de santé, qu'accentuée un embargo inacceptable, contribuent à rendre les populations encore plus vulnérables.

Pour sortir de cette situation particulièrement préoccupante, il est urgent qu'Israël, Puissance occupante, prenne les mesures effectives que lui impose le droit international humanitaire pour veiller au bien-être de la population sous son contrôle. La communauté internationale doit également apporter son soutien aux efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur le terrain, car de son action dépendent plus d'un million de personnes nécessiteuses.

Le Niger salue les efforts inlassables de Nickolay Mladenov et réaffirme son plein engagement à soutenir les efforts de la communauté internationale en vue d'un règlement rapide du conflit israélo-palestinien, qui a un impact certain sur la paix, la stabilité et la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Le problème palestinien revêt une dimension régionale, comme le reflète l'Initiative de paix arabe entérinée par la communauté mondiale. Tant qu'elle ne sera pas réglée, l'histoire le prouve, il sera impossible d'instaurer la paix dans la région. Un règlement acceptable pour les deux parties – Palestiniens et Israéliens – est la seule garantie d'une paix durable.

À toutes les étapes du processus de paix au Moyen-Orient, la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, consacré à la médiation internationale, est toujours partie du principe qu'il fallait parvenir à un règlement global fondé sur le cadre juridique reconnu au plan international et entériné par l'ONU. Ce dernier comprend les résolutions de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et le principe fondamental de la solution des deux États. Ces éléments représentent le point de départ de la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui vive en paix avec Israël. La Russie entend respecter ces principes.

Toute la gamme des questions relatives au statut final doivent être réglées par des négociations pacifiques entre Palestiniens et Israéliens. Ces négociations doivent être lancées dans les plus brefs délais. Nous appelons nos partenaires du Quatuor – l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis – à intensifier leur coopération pour aider les parties. Nous sommes prêts à dialoguer avec les principaux acteurs régionaux. En outre, la Russie a engagé un dialogue actif avec divers représentants palestiniens pour venir à bout de leurs divergences, et aide nos amis égyptiens à cet égard.

Nous réaffirmons l'appel à s'abstenir de toute provocation et de toute mesure unilatérale. La coopération internationale et l'action commune doivent accompagner la promotion du processus de paix au Moyen-Orient.

À cet égard, nous avons pris note de la déclaration commune publiée par les dirigeants des États-Unis, d'Israël et des Émirats arabes unis. Conformément à ce document, Israël va suspendre l'annexion de la Cisjordanie occupée. Nous estimons que c'est un élément important car ce projet constitue un obstacle majeur à la reprise des négociations israélo-palestiniennes. L'annexion anéantirait toute perspective d'un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant. La déclaration trilatérale susmentionnée confirme également que les parties poursuivront leurs efforts pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien.

À ce sujet, nous voudrions rappeler que, malgré l'existence d'initiatives unilatérales, les paramètres reconnus par la communauté internationale doivent continuer de former la base d'un tel règlement. Nous insistons sur le fait qu'il faut renoncer aux actions unilatérales, y compris les plans d'annexion, qui remettent en cause le fondement juridique d'un règlement.

Au vu de la situation sur le terrain, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence, y compris les menaces de tirs de roquettes sur le territoire israélien, et nous demandons à Israël de mettre fin à ses activités de colonisation, à la démolition de biens palestiniens et aux expulsions. Nous sommes préoccupés par la récente escalade autour de Gaza. Le coronavirus a exacerbé les problèmes de la population locale. Nous exhortons les parties concernées à coopérer et à lutter ensemble contre la pandémie. Nous partageons les inquiétudes exprimées au sujet de la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

Nous sommes également préoccupés par l'augmentation de la charge de travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que par le fait que l'Office a besoin de fonds supplémentaires pour pouvoir relever les nouveaux défis qui se posent, notamment dans les pays qui accueillent des réfugiés palestiniens, principalement au Liban, en Jordanie et en Syrie. Nous appelons la communauté internationale à réagir et à soutenir l'UNRWA.

Pour conclure, nous voudrions soulever une autre question importante directement liée à la situation au Moyen-Orient et qui a des implications évidentes pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous savons tous que, le 20 août, nos collègues des États-Unis ont adressé au Président du Conseil une lettre (S/2020/815) dans laquelle ils prétendent que du fait des actions de l'Iran, on devrait déclencher la procédure devant aboutir au rétablissement des sanctions contre l'Iran, qui est énoncée au paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015). En réaction, presque tous les membres du Conseil ont immédiatement adressé une lettre au Président du Conseil. Pour autant que nous puissions en juger, dans ces lettres, les États membres du Conseil indiquent expressément, à une écrasante majorité, que la lettre des États-Unis ne peut être considérée comme une notification au titre du paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015), ni ne peut déclencher la procédure devant aboutir au rétablissement des sanctions, étant donné que les États-Unis ont cessé de participer au Plan d'action global commun. Les États-Unis sont le seul membre du Conseil à ne pas être de cet avis.

Nous voudrions donc vous poser une question, Monsieur le Président. Pourriez-vous nous informer des résultats des consultations bilatérales que vous avez eues avec les États membres du Conseil à la suite de la réception de la lettre des États-Unis, et préciser votre point de vue sur la demande formulée par ce pays ? Comment allez-vous procéder face à cette situation ? Et plus précisément, avez-vous l'intention de suivre la procédure prévue au paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015) ?

Deuxième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Notre position sur cette question est bien connue. Elle a été exprimée de manière cohérente en de nombreuses occasions, et le plus récemment dans notre communication au Président du Conseil de sécurité après que les États-Unis ont notifié que, soi-disant, la procédure de rétablissement des sanctions avait été déclenchée, ce que nous avons contesté. Cette communication a été distribuée en tant que document du Conseil. Je ne la répéterai donc pas.

La discussion d'aujourd'hui a clairement mis en lumière la position de la majorité des membres du Conseil de sécurité sur cette question. Ils ont confirmé qu'il était absolument indispensable de préserver le Plan d'action global commun. La préservation du Plan d'action global commun est primordiale pour toute la communauté internationale, y compris pour les États-Unis. J'espère que les États-Unis pourront enfin le comprendre et ne poursuivront pas sur la voie actuelle, qui, en plus d'être illégale, ne conduira tout simplement pas au résultat que les États-Unis espèrent.

Je veux ici surtout vous remercier, Monsieur le Président, pour la conclusion que vous avez tirée en réponse à notre question. Je pense que c'est une mesure prudente que vous prenez, compte tenu des positions des États membres du Conseil sur la question que nous avons soulevée.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et pour son engagement indéfectible en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Nous nous réunissons une nouvelle fois à un moment critique. Le Conseil de sécurité doit réaffirmer solennellement son attachement à faire respecter les principes vitaux du droit international. Nous devons notamment – par tous les moyens appropriés dont nous disposons – préserver l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et encourager un règlement pacifique de ce différend qui dure depuis des décennies.

Nous nous félicitons de la récente annonce par le Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, qu'il retardait les mesures d'annexion en Cisjordanie occupée. Néanmoins, nous appelons le Quatuor pour le Moyen-Orient à redoubler d'efforts pour contribuer à faciliter un accord de paix qui soit acceptable aussi bien pour Israël que pour la Palestine. Il est absolument impératif que le Quatuor recherche et examine attentivement toutes les actions concrètes pouvant mener le processus de paix à une conclusion fructueuse.

Nous sommes tous conscients que l'annexion porte atteinte aux normes internationales et constitue une grave violation du droit international. La poursuite de telles activités en Cisjordanie viole les termes des résolutions 465 (1980), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée. Nous demeurons donc extrêmement préoccupés par l'expansion des colonies israéliennes et des infrastructures qui y sont associées dans les territoires palestiniens occupés. Ces colonies n'ont aucun fondement en droit et compromettent le processus de paix. À ce titre, nous réaffirmons les exigences de la résolution 2334 (2016) selon lesquelles Israël doit arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecter pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les besoins urgents des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza requièrent de toute urgence une attention étant donné l'augmentation des cas de maladies à coronavirus. Les Palestiniens ne peuvent pas lutter seuls contre la pandémie. À cet égard, nous demandons une fois de plus à la communauté internationale de veiller à ce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dispose d'un financement suffisant, prévisible et durable pour répondre aux besoins humanitaires urgents du peuple palestinien. Nous nous faisons également l'écho des appels de l'UNRWA pour que l'aide aux réfugiés palestiniens au Liban soit prise en compte dans les efforts de secours d'urgence immédiats et dans les plans d'aide à plus long terme de la communauté internationale à la suite de la terrible explosion qui s'est produite à Beyrouth et qui, entre autres nombreuses victimes, a coûté la vie à deux réfugiés palestiniens.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son ferme attachement à la solution des deux États. À cet égard, nous réaffirmons également notre position de longue date consistant à ne reconnaître aucune modification des lignes du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties dans le cadre de négociations. Seule une solution négociée prévoyant deux États et répondant aux besoins et aux préoccupations d'Israël et de la Palestine nous

permettra de concrétiser notre rêve tant attendu de paix au Moyen-Orient. Comme le Coordonnateur Mladenov l'a dit tout à l'heure, c'est maintenant que nous devons redoubler d'efforts avant qu'il ne soit trop tard.

Deuxième déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Président de sa mise à jour et de son évaluation.

Saint-Vincent-et-les Grenadines saisit cette occasion pour réaffirmer son ferme soutien au Plan d'action global commun et répète que cet accord reste la seule voie viable pour garantir une solution pacifique, globale et à long terme à la question nucléaire iranienne. Nous sommes intimement convaincus qu'un engagement en faveur du dialogue et de la négociation non seulement permettra de préserver le Plan d'action, mais contribuera également grandement au règlement des problèmes qui se posent actuellement.

La préservation du Plan d'action global commun est essentielle pour sauvegarder la paix et la stabilité dans la région, et nous demandons une fois de plus à toutes les parties de s'engager pleinement en faveur du multilatéralisme et de s'abstenir de toute mesure qui serait contraire aux exigences et aux objectifs énoncés dans la résolution 2231 (2015) et le Plan d'action. Nous maintenons la position exposée dans la lettre conjointe du 20 août 2020 des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, à savoir que

« [p]uisqu'ils ont confirmé leur retrait du Plan global d'action commun et n'ont participé à aucun de ses mécanismes ni aux activités qui en découlent, les États-Unis ont cessé d'en être des participants. Ils ne sont donc pas fondés à adresser de notification au Conseil de sécurité en vertu de la résolution 2231 (2015) » (*S/2020/821, p.1*).

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé utile et franc sur la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé.

L'Afrique du Sud note avec inquiétude les événements survenus ces derniers jours dans le territoire palestinien occupé, ainsi que dans la bande de Gaza. À cet égard, nous soutenons l'appel lancé par le Coordonnateur spécial Mladenov et le Secrétaire général en faveur d'une cessation immédiate des hostilités.

La situation précaire qui règne actuellement à Gaza est particulièrement préoccupante pour l'Afrique du Sud. Les attaques quasi quotidiennes sur Gaza et l'utilisation d'avions de guerre, apparemment en représailles au lancement de ballons incendiaires, ne constituent pas une réponse proportionnée et ne feront qu'attiser les tensions, mettre en danger la vie des civils et dégrader davantage les infrastructures critiques.

Par ailleurs, le blocus israélien sur Gaza doit prendre fin. Le blocus israélien a eu des conséquences dévastatrices sur les Palestiniens vivant à Gaza et sur leurs moyens de subsistance. La décision prise dernièrement par Israël d'interdire l'entrée de carburant à Gaza a entraîné la fermeture de la seule centrale électrique de Gaza, plongeant la bande de Gaza dans l'obscurité et mettant en danger la vie des civils qui dépendent d'un secteur de la santé déjà mis à rude épreuve. Ces mesures sont inhumaines et causent de graves dommages corporels et mentaux à la population de Gaza, en particulier à un moment où le monde est aux prises avec une pandémie mondiale. Nous appelons Israël à respecter et à honorer ses obligations en tant que Puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève et à mettre fin à ses actes disproportionnés et hostiles.

Les Palestiniens, en particulier ceux qui vivent à Gaza, ne peuvent plus supporter de souffrances, de difficultés ni d'hostilités. C'est pourquoi nous demandons la libération de tous les détenus et prisonniers politiques, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. Alors que tous les civils partout dans le monde ont droit à un système de justice juste et équitable, les Palestiniens vivant sous occupation militaire illégale n'y ont pas accès. À cet égard, nous avons appris la semaine dernière le décès d'un autre adolescent palestinien qui a succombé à ses blessures en détention après avoir été touché par un tir de soldats israéliens près de Ramallah.

Ces actes cruels des soldats israéliens doivent cesser. Israël fonctionne selon un système juridique inégal, à deux niveaux, en vertu duquel les Israéliens sont soumis à un système pénal et juridique civil, tandis que les Palestiniens, y compris les enfants, vivant dans la même zone sont soumis au droit militaire, ce qui fait d'Israël le seul pays à appliquer le droit militaire aux mineurs.

Comme nous et beaucoup d'autres l'avons déjà dit, la solution à ce conflit qui dure depuis des décennies passe par le dialogue et des négociations aboutissant à un accord politique qui conduise à la création d'un État souverain indépendant de Palestine existant côte à côte en paix avec Israël, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international. Tout plan de paix viable doit inclure la pleine participation de toutes les parties en tant que partenaires égaux. Dans ce contexte, toute initiative visant à trouver une solution durable au conflit doit tenir compte des besoins et des aspirations du peuple palestinien. Depuis trop longtemps, les droits, les besoins, les espoirs et les aspirations les plus fondamentaux des Palestiniens sont érodés et bafoués.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue qu'aucun plan de paix ne doit permettre que l'État palestinien devienne une entité dépourvue de souveraineté, de continuité territoriale et de viabilité économique. À cet égard, toute solution doit être basée sur un règlement juste, avec des lois justes, qui soit fondé sur des droits et qui facilite l'égalité et l'équité pour toutes celles et ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de Palestine. Cela inclut l'égalité souveraine entre les États.

L'Afrique du Sud renouvelle son appel à la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous devons répondre aux activités illégales en cours que sont l'implantation de colonies, la saisie et la démolition de terres et de biens palestiniens. Les violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité entraînent généralement des contre-mesures plus strictes à l'encontre de la partie responsable. Cependant, une fois de plus, la Palestine est privée de son droit de voir la justice saisie des actes illégaux de l'occupation israélienne. Nous sommes nombreux à avoir demandé que ceux qui violent le droit international soient tenus responsables de leurs actes. Israël doit donc répondre de ses violations persistantes du droit international, notamment des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

Je voudrais faire quelques remarques sur la question du Plan d'action global commun. Les États-Unis ont librement choisi de se retirer unilatéralement du Plan d'action global commun, le 8 mai 2018, et de rétablir des sanctions unilatérales contre l'Iran, en violation du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015). Puisqu'ils ont confirmé leur retrait du Plan global d'action commun et n'ont participé à aucun de ses mécanismes ni aux activités qui en découlent, les États-Unis ont cessé d'en être des participants. Ils ne sont donc pas fondés à adresser de notification au Conseil de sécurité en vertu de la résolution 2231 (2015). La résolution 2231 (2015) et le Plan d'action global commun sont indissociables et dépendent l'un de l'autre : toute partie qui se retire du Plan d'action de son propre chef ne peut être considérée comme un État participant ni se prévaloir de ce statut pour invoquer les dispositions de la résolution 2231 (2015).

Pour terminer, l'avenir du Moyen-Orient est en jeu et les formes d'agression dont nous sommes témoins actuellement, notamment à Gaza, pourraient provoquer une plus grande instabilité et violence dans la région.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé et de ses efforts fort utiles.

Le Conseil de sécurité a clairement indiqué dans ses diverses résolutions précédentes que l'établissement par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris à Jérusalem-Est, n'a aucune validité juridique et constitue une violation flagrante du droit international ainsi qu'un obstacle majeur à l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont en outre souligné sans équivoque qu'aucune modification des lignes du 4 juin 1967 ne sera reconnue, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties par la voie de la négociation.

Conformément à cette position commune ferme et de longue date, la communauté internationale a énergiquement rejeté ces derniers mois les projets illégaux d'Israël visant l'annexion de parties du territoire palestinien et réaffirmé une fois de plus qu'il n'y avait pas de substitut à la solution des deux États, qui, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et sur les mandats et les paramètres approuvés au niveau international, reste la seule solution viable pour mettre fin au conflit israélo-palestinien.

Dans ce contexte, la Tunisie appelle le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à rester activement mobilisés contre la menace imminente d'annexion.

Nous soulignons en outre qu'il faut impérativement contraindre Israël, Puissance occupante, à honorer ses obligations en vertu du droit international et à mettre fin à son occupation illégale prolongée du territoire palestinien et à ses politiques et pratiques agressives à l'encontre du peuple palestinien. Alors qu'il a commis des violations graves du droit international, Israël jouit de l'impunité depuis des décennies, ce qui est l'une des principales raisons pour lesquelles ce pays continue de défier la communauté internationale et le système juridique universel.

La Tunisie souligne l'importance d'assurer au peuple palestinien une protection internationale, de lever le blocus injuste imposé à Gaza et de mettre fin à toutes les autres formes de discrimination et de peine collective. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour faire face aux problèmes économiques, sociaux et humanitaires croissants résultant de la poursuite de l'occupation et de lourdes conséquences de la pandémie de coronavirus.

Nous saluons vivement les efforts déployés par la communauté humanitaire pour appuyer les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour faire face à la pandémie et nous soulignons la nécessité de renforcer l'aide internationale à cet égard. Nous appelons également à une mobilisation plus large pour permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de continuer à fournir des services essentiels aux réfugiés palestiniens dans tous ses domaines d'intervention, afin de préserver son rôle important de facteur de stabilisation dans la région.

Pour terminer, la Tunisie réitère son appui ferme et fondé sur des principes au peuple palestinien frère dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes, créer son

propre État indépendant et souverain sur son territoire, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et régler toutes les questions relatives au statut final sur la base des résolutions de la légalité internationale, de la vision des deux États et de l'Initiative de paix arabe. La Tunisie réaffirme également que l'occupation est le véritable problème et la principale cause de ce conflit de longue date, qui est à l'origine des tensions et de l'instabilité qui règnent dans la région, et qu'il faut y mettre fin. À cet égard, nous soulignons que les droits des Palestiniens ne sont pas limités dans le temps et que les actions et les mesures israéliennes qui portent atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien sont nulles et non avenues et sans effet juridique au niveau international.

Il est largement reconnu que la situation sur le terrain n'est plus viable et qu'il faut inverser les tendances négatives actuelles. Par conséquent, nous soulignons la nécessité d'une action collective concertée pour amener les parties à reprendre les négociations sur la base des termes de référence et des paramètres déjà acceptés au niveau international. À cet égard, le Quatuor pour le Moyen-Orient doit assumer sa part de responsabilité en vue de faire du Moyen-Orient une région plus stable et plus pacifique.

Annexe XIV

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Comme d'autres l'ont fait, je voudrais dire quelques mots au sujet du Liban. Comme l'a indiqué M. Mladenov, l'explosion dévastatrice à Beyrouth a causé d'énormes souffrances et dégâts. Nous voudrions exprimer toute notre sympathie à tous ceux qui ont été touchés par cette tragédie et qui ont perdu des êtres chers. Le Royaume-Uni soutient le peuple libanais en ces moments de détresse. Notre aide humanitaire à hauteur de 25 millions de livres sterling, ainsi que le déploiement de nos experts techniques dans les jours qui ont suivi l'explosion, aideront à répondre à certains des besoins critiques des personnes les plus vulnérables dans le pays. En outre, le déploiement de l'un de nos navires, le *HMS Enterprise*, le 10 août, vient compléter ces efforts. Notre appui à l'armée libanaise dans ses efforts pour faire face à cette catastrophe est également essentiel.

Pour en venir à la question qui nous occupe aujourd'hui, je voudrais commencer par saluer l'annonce faite le 13 août, comme l'a rappelé l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, Kelly Craft, concernant la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis et en particulier, la suspension des plans d'Israël d'annexer certaines parties de la Cisjordanie. Comme l'ont dit le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de mon pays, il s'agit d'une mesure historique qui envisage la normalisation des relations entre deux grands amis du Royaume-Uni.

Au sein du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni a toujours exprimé clairement sa ferme opposition à l'annexion, qui aurait été contraire au droit international, qui aurait été contre-productive pour les efforts visant à instaurer la paix dans la région et qui aurait porté un coup dur aux perspectives de la solution des deux États. Par conséquent, nous espérons que ce moment sera l'occasion de faire des progrès en vue des pourparlers directs entre Israël et les Palestiniens, car rien ne peut remplacer les pourparlers directs si nous voulons parvenir à une solution à deux États et à une paix durable. Le Ministre britannique des affaires étrangères effectue une visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés aujourd'hui, pour encourager les deux dirigeants à faire avancer la dynamique créée par cette annonce. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer ces efforts.

Malgré cette évolution positive, nous sommes préoccupés par d'autres tendances négatives sur le terrain. Le nombre de personnes touchées par la maladie à coronavirus continue d'augmenter dans toute la région. Entre-temps, le Hamas continue de lancer des engins explosifs improvisés et de procéder à des tirs de roquettes en direction d'Israël. Ces actions du Hamas sont inacceptables, et nous lui demandons d'y mettre fin immédiatement.

La situation actuelle continue d'avoir des conséquences particulièrement dévastatrices sur la population de Gaza. Comme toujours, le dialogue est le seul moyen de remédier à la situation. Nous appelons Israël à lever les restrictions à la circulation et à l'accès et à autoriser l'entrée de carburant dans la bande de Gaza, ce qui est vital pour alimenter en électricité les hôpitaux, les centrales d'approvisionnement en eau et les installations de traitement des eaux usées. Plus généralement, nous encourageons l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien à reprendre d'urgence la coopération dans tous les domaines – sur les plans civil, économique et de la sécurité, – en ce moment critique.

Même si le spectre de l'annexion semble s'être éloigné, nous restons préoccupés par la possibilité que les activités de peuplement, les démolitions et les expulsions se poursuivent. Nous sommes également préoccupés par la poursuite des actes de violence et nous avons été choqués d'apprendre qu'un Palestinien non armé et sourd avait été abattu au point de contrôle de Qalandiya le 17 août. La force meurtrière ne doit être utilisée qu'en dernier recours.

Je voudrais terminer en rappelant la position de longue date du Royaume-Uni sur le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à un règlement négocié permettant à Israël de vivre dans la sécurité et la sûreté aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967 avec des échanges de terres convenus par les parties, avec Jérusalem comme capitale commune des deux États, et à un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés. Le Royaume-Uni reste déterminé à appuyer ces efforts en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Deuxième déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Président pour la brève mise à jour qu'il vient de présenter au Conseil de sécurité, à laquelle le Royaume-Uni souscrit.

Je voudrais faire quelques brèves observations supplémentaires. La première est que le Royaume-Uni reste résolument attaché à la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), par laquelle le Plan d'action global commun (PAGC) a été approuvé en 2015, en vue d'empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire, ce qui est notre priorité. Afin de préserver le PAGC, l'Iran doit se remettre sans délai en situation de conformité en ce qui concerne ses obligations dans le domaine nucléaire.

Avec ses partenaires E3, à savoir la France et l'Allemagne, le Royaume-Uni exhorte l'Iran à coopérer de toute urgence et de manière constructive par l'intermédiaire du mécanisme de règlement des différends. Comme l'ont indiqué les Ministres des affaires étrangères des E3 dans leurs déclarations du 19 juin et du 20 août, nous ne sommes pas favorables au rétablissement des sanctions pour le moment, qui serait incompatible avec nos efforts actuels visant à préserver le PAGC.

En ce qui concerne la question de mon collègue russe à propos de la lettre envoyée par les États-Unis le 20 août et votre propre résumé, Monsieur le Président, je m'associe à la position exprimée par la France et l'Allemagne. Le Royaume-Uni estime que les États-Unis ont cessé de participer au Plan d'action à la suite de leur retrait de l'accord le 8 mai 2018. Notre position concernant l'entrée en vigueur de la notification des États-Unis en application de la résolution 2231 (2015) a été expliquée très clairement à la présidence et à tous les membres du Conseil.

Je tiens également à préciser que nous partageons la préoccupation des États-Unis concernant l'expiration en octobre prochain des restrictions sur les armes imposées à l'Iran. Comme l'ont souligné les Ministres des affaires étrangères des E3 (Allemagne, France, Royaume-Uni), l'expiration des restrictions pourrait faire peser de graves risques sur la sécurité régionale, car l'Iran poursuit ses activités déstabilisatrices. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/531), que le Conseil a examiné en juin (voir S/2020/644), explique en détail la manière dont l'Iran continue de violer l'annexe B de la résolution 2231 (2015), notamment en effectuant des transferts d'armes illicites dans la région, en contribuant à la prolifération des missiles balistiques et en commettant des attaques contre ses voisins.

Le Royaume-Uni continuera d'appliquer rigoureusement les restrictions restantes, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'armes par des acteurs non étatiques, qui est abordée dans d'autres résolutions du Conseil de sécurité, les restrictions relatives aux missiles balistiques énoncées à l'annexe B, et les embargos sur les armes imposés par l'Union européenne et le Royaume-Uni, qui resteront en vigueur jusqu'en 2023. Nous continuons de coopérer avec les participants restants au Plan d'action global et avec le Conseil pour trouver un moyen de régler la question de l'expiration des restrictions sur les armes en octobre.

Annexe XV**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie M. Mladenov de son exposé. Comme toujours, nous apprécions son impartialité et celle de son équipe dans l'action qu'ils mènent en vue de régler ce conflit. Ce n'est pas souvent que j'ai l'occasion de mentionner de véritables bonnes nouvelles durant ces réunions, et c'est ce que j'ai le plaisir de faire aujourd'hui.

Comme le savent de nombreux membres du Conseil, le 13 août, le Président Trump a annoncé les Accords d'Abraham, l'avancée la plus importante vers la paix au Moyen-Orient depuis plus de 25 ans. Cet accord historique de normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis fait avancer la paix au Moyen-Orient. Il est un exemple de la diplomatie audacieuse et du courage manifestés par les Émirats arabes unis et Israël en vue de tracer une nouvelle voie qui permettra de libérer l'immense potentiel de la région.

Le leadership et la clairvoyance du Président Trump, ainsi que du Premier Ministre Netanyahu, et du Prince héritier Mohammed bin Zayed ont permis de réaliser cette avancée capitale. L'établissement de liens directs entre deux des sociétés les plus dynamiques et des économies les plus avancées du Moyen-Orient transformera la région en stimulant la croissance économique, en favorisant l'innovation technique et en renforçant les relations entre les peuples.

La coopération militaire directe bénéficiera à l'ensemble de la région en contrant la menace que posent les activités déstabilisatrices de l'Iran au Moyen-Orient et au-delà. Cela fait plusieurs années que l'Iran défie le droit international en violant l'interdiction des armes imposée par l'ONU elle-même, fournissant aux milices et aux groupes terroristes les moyens de tuer et de mutiler des hommes, des femmes et des enfants dans tout le Moyen-Orient. Les membres du Conseil ne voulant pas à ce jour lutter contre cette menace quotidienne à la paix et à la sécurité, les États-Unis se tiennent aux côtés du monde arabe et d'Israël en s'efforçant de maintenir un embargo sur les armes contre le régime iranien meurtrier.

Nous pensons qu'un nombre croissant de pays arabes et musulmans suivront l'exemple des Émirats arabes unis et normaliseront leurs relations avec Israël. Au moment même où se tient la présente réunion, le Secrétaire d'État Pompeo est dans la région pour promouvoir la poursuite des efforts de paix, notamment en dialoguant avec les dirigeants israéliens et émiriens en vue de faire fond sur cette avancée historique.

Je sais que les dirigeants palestiniens sont fortement opposés à cet accord, arguant qu'il « néglige les droits des Palestiniens ». Je tiens toutefois à préciser que l'objectif de cet accord n'est nullement d'oublier le peuple palestinien ; c'est en réalité tout le contraire. Nous espérons que la démarche courageuse entreprise par les Émiriens donnera aux dirigeants palestiniens l'impulsion nécessaire pour reprendre les négociations avec Israël afin de mettre un terme au conflit. D'immenses progrès ont été accomplis en vue de définir les paramètres d'un règlement au cours des années écoulées, car les négociateurs israéliens et palestiniens ont consenti à des compromis mutuels dans leur quête de paix. Les parties doivent continuer d'agir dans un esprit de bonne volonté, qui a déjà apporté la paix à des millions de personnes au Moyen-Orient.

Le fait que des nations arabes fassent la paix avec Israël ne change rien au besoin de paix des Palestiniens. Les États-Unis sont profondément attachés à la paix entre les peuples israélien et palestinien. Le plan de paix du Gouvernement Trump est une preuve d'intérêt sincère.

Depuis trop longtemps, l'approche suivie en vue de réaliser la paix entre Israéliens et Palestiniens consiste à répéter les mêmes points éculés qui promeuvent des idées irréalistes et passées concernant le règlement de la crise. À cela s'ajoute évidemment une ingérence étrangère tangible, notamment de la part de l'Iran, qui fournit des armes et un appui financier à l'organisation terroriste Hamas qui fait la loi dans la bande de Gaza. D'autres nations jouent également un rôle dans la perpétuation du conflit israélo-palestinien. Ces activités minent la capacité des dirigeants palestiniens en Cisjordanie à s'occuper convenablement du peuple palestinien et compromettent les perspectives de paix et de prospérité future.

La communauté internationale doit mettre à profit les faits positifs récents pour rompre ce cycle et exiger des changements pratiques dans la région. La vie et l'avenir des Israéliens et des Palestiniens en dépendent.

J'estime que les dirigeants palestiniens doivent à leur peuple de contempler l'avenir au lieu de se retourner sur le passé. Le changement est souvent difficile ; cependant, les progrès ne peuvent que se poursuivre. Nous espérons également que d'autres États arabes s'inspireront de cet accord entre les Émirats arabes unis et Israël, et aideront les Palestiniens à faire de même.

Pour terminer, je comprends qu'un grand nombre de nos collègues au Conseil prévoient de mentionner la question de l'embargo sur les armes dont fait l'objet la République islamique d'Iran dans leurs déclarations aujourd'hui. S'ils le font, je les encourage tous fortement à expliquer au peuple iranien pourquoi ils encouragent un régime qui le brutalise et qui écrase ses libertés et ses aspirations. Ils doivent expliquer à leurs amis dans la région pourquoi ils leur tournent le dos et ne tiennent aucun compte de leurs préoccupations justifiées ; expliquer aux Israéliens et aux Palestiniens, aux Yéménites, aux Libanais, aux Iraquiens, aux Syriens et à tous les citoyens du Moyen-Orient pourquoi ils pensent qu'autoriser le principal promoteur du terrorisme au monde à se procurer des systèmes d'armes modernes est une bonne idée ; expliquer pourquoi ils veulent permettre à l'Iran de renforcer le Hezbollah, les houthistes et le régime d'Assad ; expliquer à leurs propres citoyens pourquoi ils se sont opposés à ce que le Conseil agisse en adoptant une résolution directe pour empêcher l'Iran d'acheter et de vendre des armes – ce qui nuit à notre sécurité à tous ; expliquer au monde pourquoi ils soutiennent Téhéran, qui continue de semer la violence et le chaos sur tous les continents alors qu'il est clair que l'Iran viole ses engagements. J'aimerais savoir, et je suis certaine que les personnes qui nous écoutent aujourd'hui aussi aimeraient savoir.

Deuxième déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 20 août, les États-Unis ont pris la seule mesure raisonnable et responsable possible, après que la majorité de cet organe se soit rendue à une inaction impensable, ait abandonné les populations de l'Iran et du Moyen-Orient et ait invité à une course aux armements que les nations de la région ont supplié d'éviter.

Pendant des mois et des mois, nous avons dit au Conseil que le Président Trump ne permettrait jamais au plus grand État parrain du terrorisme au monde d'acheter et de vendre librement des avions, des chars, des missiles et d'autres types d'armes conventionnelles. Les pays du Moyen-Orient qui connaissent le mieux la terreur iranienne nous ont pressés de rester fidèles à notre engagement.

Nous avons rappelé aux membres notre droit, en vertu de la résolution 2231 (2015), de déclencher la procédure devant aboutir au rétablissement des

sanctions et notre ferme intention de le faire si le Conseil manquait de courage et de clarté morale. Il n'est pas surprenant que nous en soyons arrivés jusqu'ici aujourd'hui. Comme le Secrétaire Pompeo l'a déclaré la semaine dernière depuis les locaux de l'ONU avec une clarté absolue :

« L'Amérique ne se joindra pas à cet échec de leadership. L'Amérique ne pratiquera pas une politique d'apaisement. L'Amérique dirigera. Faire preuve de leadership, c'est commencer par reconnaître la République islamique d'Iran pour ce qu'elle est vraiment : un régime théocratique, révolutionnaire et brutal qui ne cherchera pas volontairement la paix ou n'améliorera pas la vie du peuple iranien».

L'Iran a défié l'embargo sur les armes du Conseil, fomentant des conflits et des meurtres dans le monde entier tout en fournissant des armes à des milices et des groupes terroristes agissant pour son compte. L'histoire est pleine de tragédies de politiques d'apaisement envers des régimes comme celui-ci, qui depuis des décennies tient son propre peuple sous sa coupe.

Cependant, on ne peut pas se tromper sur la situation actuelle. Pour dire les choses simplement, ce sont la Russie et la Chine qui se délectent du dysfonctionnement et de l'échec du Conseil.

C'est l'Iran qui célèbre sa nouvelle influence sur les nations libres du monde.

C'est le Hezbollah qui se félicite de la possibilité de disposer de nouvelles armes plus puissantes pour alimenter sa campagne de terreur.

C'est le régime de Maduro qui a déjà exprimé sa joie à la perspective d'un nouveau soutien de l'Iran.

Ce sont les rebelles houthistes qui voient une nouvelle énergie dans leurs attaques déjà brutales contre le peuple yéménite.

Ce sont nos collègues européens du Conseil qui ont exprimé en privé leurs inquiétudes quant à la levée des sanctions contre l'Iran, mais n'ont pris aucune mesure pour y répondre.

Qu'il me soit permis d'être très, très claire. L'Administration Trump n'a pas peur d'être en minorité sur cette question, compte tenu de la vérité indubitable qui guide nos actions. Je regrette seulement que d'autres membres du Conseil se soient égarés et se retrouvent maintenant en compagnie de terroristes.

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

Nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés. Le nombre d'infections par la maladie à coronavirus (COVID-19) a augmenté d'environ 40% au cours des deux premières semaines d'août. Le système de santé palestinien a été mis à rude épreuve depuis le début de la pandémie. L'absence de liberté de circulation des patients, des équipements médicaux et du personnel de santé a entravé le bon fonctionnement des services de santé locaux. La pénurie d'électricité a encore aggravé la situation. La semaine dernière, la seule centrale électrique de Gaza a dû être fermée après être tombée en panne de carburant.

Dans ce contexte, nous demandons instamment à la communauté internationale de renforcer son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien. Toutes les parties doivent travailler en étroite collaboration, coordonner leurs efforts avec les secours internationaux pour ralentir les infections et contrôler la propagation de la COVID-19.

Mais ce n'est pas la seule préoccupation. Nous sommes également alarmés par l'escalade des tensions à Gaza au cours du mois dernier. Des civils, y compris des femmes et des enfants, continuent d'être tués. Les tragédies du passé risquent de se répéter si ce cycle de violence n'est pas arrêté avant qu'il ne soit trop tard. Pendant ce temps, en Cisjordanie, les maisons du peuple palestinien continuent d'être démolies. Les attaques des colons israéliens ont continué à faire des dizaines de victimes et continuer de poser un gros problème de sécurité.

C'est pourquoi nous appelons encore une fois toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence. Nous appelons Israël à lever son blocus de la bande de Gaza comme marque initiale de bonne volonté pour réduire les tensions actuelles. Nous demandons instamment à Israël d'arrêter l'expansion des colonies, de mettre fin aux démolitions et aux saisies de biens palestiniens et de permettre aux Palestiniens de Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, de développer leurs communautés. Ces actions doivent être entreprises conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016).

Le Viet Nam salue les efforts qui contribuent à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité régionales, notamment ceux visant à promouvoir le dialogue et les relations entre les pays de la région. Nous pensons qu'une solution juste et durable au processus de paix au Moyen-Orient ne peut être obtenue que par des pourparlers de paix et un dialogue entre les parties concernées sur la base du droit international et des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies.

À cet égard, nous voudrions réaffirmer notre solidarité et notre soutien constant à la juste lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, ainsi qu'à la solution des deux États pour la création d'un État de Palestine indépendant qui coexiste en paix avec l'État d'Israël le long des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Deuxième déclaration du Représentant permanent du Viet Nam, M. Dang Dinh Quy

Je prends la parole pour réaffirmer notre soutien total à votre leadership, Monsieur le Président.

En ce qui concerne la question actuellement en discussion, notre position est clairement exprimée dans ma lettre au Président du Conseil. Mais je voudrais réitérer ici les points suivants.

La Charte des Nations Unies et le droit international doivent être strictement respectés. La corrélation entre la jouissance des droits et l'exécution des obligations est fondamentale pour donner effet aux accords internationaux.

Le Plan d'action global commun (PAGC) est partie intégrante de la résolution 2231 (2015) Ainsi, l'invocation des processus et des procédures prévus par la résolution 2231 (2015) doit suivre la mise en œuvre du PAGC.

La position constante du Viet Nam est de soutenir la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du PAGC. Nous appelons les parties concernées à poursuivre le dialogue et les négociations afin de trouver des solutions pour résoudre les différends, notamment en recourant aux processus et procédures existants dans le cadre de la résolution 2231 (2015) et du PAGC, et à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber la situation, d'éroder la confiance et d'accroître les tensions.

Pour sa part, le Viet Nam est prêt à travailler avec les États Membres pour favoriser un environnement propice au dialogue et à la coopération au sein et au-delà du Conseil de sécurité pour la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient.
